

## Le nouveau permis à puce en 2013



**ROBIN DES ROUTES**  
**POUR SAUVER DES VIES**

TOUS CONCERNÉS  
TOUS RESPONSABLES  
06.08.98.23.93

Le nouveau permis de conduire à puce entrera en vigueur le 19 janvier 2013. De la grandeur d'une carte bancaire, il sera renouvelable tous les 15 ans, sans avoir besoin de repasser l'examen (tous les 5 ans pour les permis poids lourd et transport en commun). Cette modification de support est prise dans le cadre d'une harmonisation européenne.

Ce renouvellement permettra de réactualiser la photo et l'adresse du conducteur afin, notamment, de lutter contre la fraude documentaire. Sera-t-il payant ?

Tous les titulaires du permis sur papier rose que l'on connaît actuellement, devront le remplacer par un permis à puce avant 2033.

Les empruntes digitales et la signature électronique viendront s'ajouter à la puce.

TOUS CONCERNÉS

TOUS RESPONSABLES